

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 27 Septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Septembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CERVETTI	à	M. LE MAIRE
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. CASASOPRANA	à	Mme LUCIANI
Mme PERES	à	M. VITALI
Mme POLI	à	Mme PIMENOFF
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. COMBARET	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. D'ORAZIO
M. CORTEY	à	M. LAUDATO

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme FENOCCHI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 Septembre 2010

Délibération N°2010 / 225

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, organise pour la onzième année consécutive le « Village des Associations – Associu 2010 » les 8, 9 et 10 Octobre prochains.

Cette manifestation connaît depuis 2001, année du centenaire de la loi de 1901, un succès toujours renouvelé qui démontre la vitalité du tissu associatif ajaccien et la mobilisation de ses acteurs.

Solidarité et convivialité sont toujours au rendez-vous mais également savoir-faire et rigueur.

Une centaine d'associations en moyenne sont présentes sur l'espace mis à leur disposition au Palais des Congrès.

L'édition 2010, préparée en étroite collaboration avec les associations par le biais notamment du Collectif Associatif qui s'est créé en 2009 mettra, comme les années précédentes l'accent, sur l'accueil et l'information des associations avec la mise à disposition de stands afin qu'elles exposent leur savoir-faire, l'organisation d'animations valorisant le travail fourni tout au long de la journée.

A noter la mise en place d'un stand d'information dédié, tout particulièrement, à « l'Espace Associations en ligne » du Centre de Ressources de la Politique de la Ville.

Plus précisément, le programme est défini ainsi qu'il suit :

Vendredi 8 Octobre 2010 Palais des Congrès :

- **14h00 à 17h00 (Salle Claude Papi) :** Projections suivies d'un débat à destination des lycéens sur « **la problématique de l'eau potable dans le monde** ». Débat animé par des acteurs de terrain impliqués quotidiennement dans cette démarche (Associations « Action contre la Faim », Per a Pace...)

Samedi 9 Octobre à partir de 14h00 jusqu'à 21h00 Palais des Congrès :

- **14h00 :**
 - Inauguration officielle du « Village des Associations – Associu 2010 » par Monsieur le Député-Maire d'Ajaccio avec une haie d'honneur formée par le Service de Santé de la Grande Armée, en tenue de 1809.
 - Echanges inter associatifs. **Aucune animation festive n'est prévue ce jour là.** Les associations, quel que soit leur domaine de compétence, pourront présenter leurs actions au public dans une ambiance plus intimiste qui favorisera les prises de contact.
- **18h00 :**
 - Conférence : « les associations et l'argent : moyens, droits et devoirs ».
- **19h30 :**
 - Apéritif

Dimanche 10 Octobre à partir de 9h30 jusqu'à 18h00 Palais des Congrès :

Journée festive : démonstrations, ateliers, animations...

Il sera prévu d'autre part :

- la mise en place d'une buvette, qui sera tenue le samedi après-midi et le dimanche tout au long de la journée par des personnes retraitées bénévoles du Conseil Consultatif des personnes âgées du CCAS, et dont les bénéfices seront reversés au CCAS. Une régie de recette sera prévue à cet effet.
- **Action de Solidarité :** organisation d'une **tombola** par le Collectif Associatif. Vente du ticket à 1 €. Des carnets de tickets seront mis à disposition des associations souhaitant participer à la vente. Les bénéfices de cette tombola seront utilisés pour l'opération « un Noël pour tous ». Tirage au sort à 17H.

D'ores et déjà la Ville d'Ajaccio a acquis le soutien, dans cette démarche de solidarité, de la SNCM, Corsica Ferries et la CCM par l'attribution de billets A/R Corse Continent.

Les crédits nécessaires au financement de cette manifestation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville Budget Primitif 2010, Fonction 524, Chapitre 011, Article 611.

CONSIDERANT :

- l'intérêt pour la Ville de promouvoir et soutenir une manifestation attendue par les associations mais également par le public, dans la mesure où elle répond à plusieurs objectifs :
 - Montrer la richesse et la diversité du tissu associatif local en accordant un espace à chaque association inscrite,
 - Permettre des rencontres avec le public et des échanges inter-associatifs, puisque beaucoup d'associations n'ont pas l'occasion de se rencontrer ailleurs que lors de cette manifestation,
 - Débattre sur des sujets d'actualités,
 - Proposer des animations préparées et réalisées par des associations.
- l'intérêt pour la Ville de **soutenir des actions de solidarité envers les personnes les plus démunies,**

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **d'approuver** le programme présenté à l'occasion du « Village des Associations – Associu 2010 »,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents, bons de commande et conventions nécessaires avec tous les partenaires, publics et privés, associations, structures et organismes concernés par l'organisation de cette manifestation,

- **de confirmer** l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif de la Ville exercice 2010, Fonction 524, Chapitre 011, Article 611.
- **de préciser** que les bénéficiaires de la buvette, qui sera tenue le samedi après-midi et le dimanche tout au long de la journée par des personnes retraitées bénévoles du Conseil Consultatif des personnes âgées du CCAS, seront reversés au CCAS. Une régie de recette sera prévue à cet effet.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur François PIERI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

VU la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
VU la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- L'intérêt pour la Ville de promouvoir et soutenir une manifestation attendue par les associations mais également par le public, dans la mesure où elle répond à plusieurs objectifs :
 - Montrer la richesse et la diversité du tissu associatif local en accordant un espace à chaque association inscrite,
 - Permettre des rencontres avec le public et des échanges inter-associatifs, puisque beaucoup d'associations n'ont pas l'occasion de se rencontrer ailleurs que lors de cette manifestation,
 - Débattre sur des sujets d'actualités,
 - Proposer des animations préparées et réalisées par des associations.
- L'intérêt pour la Ville de soutenir des actions de solidarité envers les personnes les plus démunies,
- L'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 24 septembre 2009,

APPROUVE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

le programme de la manifestation « « Village des Associations – Associu 2010 », tel qu'exposé ci-dessus.

AUTORISE M. LE MAIRE

à signer tous documents, bons de commande et conventions nécessaires avec tous les partenaires, publics et privés, associations, structures et organismes concernés par l'organisation de cette manifestation,

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de la Ville exercice 2010, Fonction 524, Chapitre 011, Article 611.

PRECISE

que les bénéfices de la buvette qui sera tenue le samedi après-midi et le dimanche tout au long de la journée par des personnes retraitées bénévoles du Conseil Consultatif des personnes âgées du CCAS, seront reversés au CCAS et qu'une régie de recettes sera prévue à cet effet.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI.